



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 26 juin 2018 à 17h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme  
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Réal Langlais  
Paul Jones  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Est également présent : M. Gilles Bertrand, directeur général

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Règlements
  - 2.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 901-19 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 2.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement n° 907-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907
  - 2.3 Adoption 1<sup>er</sup> projet - Règlement n° 901-19 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 2.4 Adoption 1<sup>er</sup> projet - Règlement n° 907-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 907
3. Urbanisme
  - 3.1 Désignation d'une personne responsable de l'application des règlements d'urbanisme
4. Période de questions - Personnes dans la salle
5. Levée de la séance

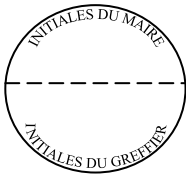
223-18

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

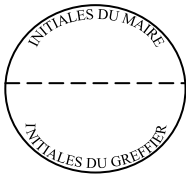
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 224-18**      **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 901-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 901-19 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les articles 37, 98 et 1113.
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 225-18**      **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT N° 907-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 907**
- AVIS DE MOTION est donné par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 907-3 de manière à modifier les articles 18 et 36 des dispositions relatives aux certificats d'occupation.
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 226-18**      **ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET - RÈGLEMENT N° 901-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 26 juin 2018, il y a eu avis de motion du projet de Règlement n° 901-19 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les articles 37, 98 et 1113;
- CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le premier projet du Règlement n° 901-19 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les articles 37, 98 et 1113.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 227-18**      **ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET - RÈGLEMENT N° 907-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 907**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 26 juin 2018, il y a eu avis de motion du projet de Règlement n° 907-3 de manière à modifier les articles 18 et 36 des dispositions relatives aux certificats d'occupation;
- CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le premier projet du Règlement n° 907-3 de manière à modifier les articles 18 et 36 des dispositions relatives aux certificats d'occupation.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**228-18**

### **DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal délègue à M. Mathieu Brillon-Corbeil, inspecteur étudiant, les pouvoirs conférés à l'inspecteur en bâtiment, soit des pouvoirs de surveillance et de contrôle de l'application du Règlement de zonage n° 901 et du Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre n° 1010-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE**

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

**229-18**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Gilles Bertrand, directeur général